



**HAL**  
open science

## Projet de loi sur l'asile et l'immigration : indignation morale versus cynisme gouvernemental ?

Vincent Geisser

### ► To cite this version:

Vincent Geisser. Projet de loi sur l'asile et l'immigration : indignation morale versus cynisme gouvernemental ?. Migrations Société, 2018, 171 (1), pp.3. 10.3917/migra.171.0003 . hal-02110710

**HAL Id: hal-02110710**

**<https://amu.hal.science/hal-02110710>**

Submitted on 25 Apr 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

## PROJET DE LOI SUR L'ASILE ET L'IMMIGRATION : INDIGNATION MORALE *VERSUS* CYNISME GOUVERNEMENTAL ?

Vincent Geisser

Centre d'information et d'études sur les migrations internationales | « Migrations Société »

2018/1 N° 171 | pages 3 à 11

ISSN 0995-7367

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2018-1-page-3.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'information et d'études sur les migrations internationales.

© Centre d'information et d'études sur les migrations internationales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Projet de loi sur l'asile et l'immigration : indignation morale *versus* cynisme gouvernemental ?

Vincent GEISSER

« Si tu trembles d'indignation à chaque injustice, alors tu es un de mes camarades. »

Ernesto Guevara<sup>1</sup>

« Aux jeunes, je dis: regardez autour de vous, vous y trouverez les thèmes qui justifient votre indignation — le traitement fait aux immigrés, aux sans-papiers, aux Roms. Vous trouverez des situations concrètes qui vous amènent à donner cours à une action citoyenne forte. Cherchez et vous trouverez ! »

Stéphane Hessel<sup>2</sup>

Qu'est-ce qui peut rassembler un chanteur de rap, un réalisateur de films, un acteur de cinéma, un militant des droits de l'homme, une universitaire, un écrivain à succès<sup>3</sup>, un conseiller d'État<sup>4</sup>, une ancienne Garde des Sceaux<sup>5</sup>, un gaulliste historique<sup>6</sup>, une rédaction de journalistes<sup>7</sup>, et une assemblée d'évêques<sup>8</sup> ? La réponse tient en une formule simple : leur

- 
1. GUEVARA, Ernesto, *Lettre à Maria Rosario Guevara*, La Havane, 20 février 1964.
  2. HESSEL, Stéphane, *Indignez-vous !*, Montpellier : Indigène Éditions, 2010, 32 p.
  3. Voir entre autres les tribunes rédigées par plusieurs personnalités publiques : AUBRY, Gwenaëlle ; CHAMOISEAU, Patrick ; DESPENTES, Virginie ; ERNAUX, Annie ; FASSIN, Éric ; HENRY, Odile ; OSOUF, Valérie, PECK, Raoul, PIKETTY, Thomas, RAHMANI, Zahia, SAPIRO, Gisèle, "Migrants : la France et l'Europe complices", *Libération*, 5 février 2018 ; BERGER, Laurent ; PECH, Thierry ; PISANI-FERRY, Jean ; RIAL, Jean-François ; ZINSOU, Lionel, "Migrants : 'M. Macron, votre politique contredit l'humanisme que vous prônez !'", *Le Monde*, 16 janvier 2018.
  4. DELATTRE, Mélanie, "Projet de loi asile et immigration : un conseiller d'État très engagé", *Le Point*, 24 février 2018. Voir aussi notre éditorial sur le rapport Tuot de 2013 : GEISSER, Vincent "L'indésirable rapport. Pourquoi les analyses de Thierry Tuot dérangent-elles autant ?", *Migrations Société*, vol. 25, n° 146, mars-avril 2013, pp. 3-14.
  5. LEPelletier, Pierre, "Taubira sort de son silence pour critiquer le projet de loi asile et immigration", *Le Figaro*, 12 février 2018.
  6. BAUMARD, Maryline, "Pour Jacques Toubon, le demandeur d'asile est mal traité par le projet de loi sur l'immigration", *Le Monde*, 22 février 2018.
  7. RÉDACTION DU JOURNAL LE MONDE, "Asile et immigration : un projet de loi déséquilibré", *Le Monde*, 22 février 2018.
  8. SAUVAGET, Bernadette, "Migrants : L'Église catholique prend position contre la circulaire Collomb", *Libération*, 10 janvier 2018.

opposition commune au nouveau projet de loi « *Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif* », présenté le 21 février 2018 en conseil des ministres. Une fois n'est pas coutume, cet éditorial s'intéressera moins au contenu de la législation sur l'asile et l'immigration<sup>9</sup> qu'aux réactions, et plus précisément à l'indignation morale<sup>10</sup> qu'elle suscite, touchant de larges secteurs de la société française, y compris les plus inattendus d'entre eux. Car, contrairement aux précédents projets de loi en matière migratoire, qui se suivent et se ressemblent, le mouvement de réprobation ne se limite pas seulement aux militants des associations de défense des immigrés (GISTI<sup>11</sup>, France terre d'asile, La Cimade, etc.) et des organisations des droits de l'homme (Amnesty International, Ligue des droits de l'homme, Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples, etc.), mais il concerne aussi des personnalités morales, plus promptes à s'engager sur d'autres causes universelles (pauvreté, action humanitaire, antiracisme, etc.) que sur les questions migratoires.

L'indignation morale<sup>12</sup> suscitée par le nouveau projet de loi est d'une rare ampleur<sup>13</sup>, justifiant sans doute que l'on s'y arrête un instant pour essayer de comprendre les ressorts de cette mobilisation relativement inédite dans l'espace public hexagonal. Qu'est-ce qui fait que ce projet, s'inscrivant en apparence dans la continuité des politiques migratoires précédentes, a provoqué un tel tollé chez les « consciences éclairées » de la société française ? L'intensité de la mobilisation contre la loi s'explique-t-elle par la présence d'articles « iniques » introduisant une véritable rupture dans la tradition d'accueil et de protection des réfugiés pratiquée par l'État français depuis la Libération ? Constitue-t-elle un tournant sécuritaire sans précédent dans notre législation en matière d'asile ? Il serait tentant de répondre à ces questions par l'affirmative, en émettant l'hypothèse d'une congruence entre la « dureté » du texte gouvernemental et la « réactivité » exceptionnelle de certains leaders d'opinion. En somme, l'expression publique de l'indignation morale serait proportionnelle à la dangerosité du texte pour les droits des migrants et des réfugiés.

9. Pour une analyse précise du contenu, voir DRAVIGNY, Josselin, "Projet de loi asile-immigration : la fermeté, en attendant l'humanité ?" [En ligne], *The Conversation*, 21 février 2018, <https://theconversation.com/projet-de-loi-asile-immigration-la-fermete-en-attendant-lhumanite-92202>. Voir aussi le dossier complet du GROUPE D'INFORMATION ET DE SOUTIEN DES IMMIGRÉS, "Projet de loi 'pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif'" [En ligne], 15 mars 2018, <https://www.gisti.org/spip.php?article5841>.

10. PIERRON, Jean-Philippe, "L'indignation", *Études*, n° 1 (4161), janvier 2012, pp. 57-66.

11. Groupe d'information et de soutien des immigrés.

12. Sur la notion d'indignation morale, voir TRAINI, Christophe, "Entre dégoût et indignation morale. Sociogenèse d'une pratique militante", *Revue française de science politique*, n° 62, 2012, pp. 559-581.

13. Pour trouver un mouvement d'indignation morale comparable, il convient de remonter à mai 2007, suite à la création du ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement.

Toutefois, cette hypothèse d'une causalité entre le contenu « inique » du projet de loi et le caractère exceptionnel de la réprobation morale n'est pas totalement satisfaisante. Pour saisir les dessous de cette mobilisation médiatique, il convient de la resituer dans le contexte sociopolitique de la France du printemps 2018, soit plus d'un an après l'élection du nouveau président de la République, Emmanuel Macron. Rappelons que ce dernier, indépendamment du contenu de son programme électoral (le chapitre sur les questions migratoires était relativement conforme à celui des précédents gouvernements)<sup>14</sup>, s'était fait élire face à la candidate de l'extrême droite, Marine Le Pen, sur le thème d'une « France humaniste et apaisée », loin des surenchères identitaires et populistes, rejetant dans le même élan racisme et communautarisme. C'est d'ailleurs sur cette promesse tacite que de nombreux leaders d'opinion (intellectuels, artistes, journalistes, responsables associatifs, etc.) avaient appelé à voter massivement pour lui au second tour de l'élection présidentielle de mai 2017, afin de faire barrage à la « peste brune » incarnée par la candidate d'extrême droite<sup>15</sup>. De ce point de vue, Emmanuel Macron avait conclu avec certaines élites de la société française une sorte de « pacte moral » : si le versant libéral de son programme économique était parfois critiqué par les consciences éclairées de la société française, il était loué pour sa capacité à déminer les conflits et les controverses sur les questions identitaires et migratoires. En somme, face au danger de l'extrême droite et de la droite nationaliste, Emmanuel Macron apparaissait à certains leaders d'opinion comme le candidat du « moindre mal identitaire », capable de réconcilier les Français sur les questions sociétales (mœurs, valeurs, éducation, antiracisme, égalité femmes/hommes, lutte contre l'homophobie, droits et libertés des citoyens, etc.), même s'il était attendu au tournant sur les questions économiques et sociales, d'aucuns craignant les conséquences néfastes de son libéralisme forcené<sup>16</sup>.

En ce sens, l'indignation provoquée par le nouveau projet sur l'asile et l'immigration s'expliquerait moins par la véritable rupture sécuritaire qu'il introduirait avec la politique migratoire des gouvernements précédents que par le sentiment de trahison morale éprouvée par certains leaders éthiques de la société française : le libéral Macron sur le plan économique s'avère aussi profondément conservateur et sécuritaire sur le dossier migratoire, n'hésitant pas à reprendre à son compte certaines propositions « démagogiques » émises par ses adversaires de droite et d'extrême droite : « *Or, c'est bien là que le bât blesse, tant il est clair que la balance n'est pas égale entre humanité et fermeté. Certes, le gouvernement*

14. DRAVIGNY, Josselin, "Présidence Macron et immigration : la continuité en marche ?", *Migrations Société*, vol. 29, n° 168, avril-juin 2017, pp. 3-11.

15. À titre d'illustration, voir COLLECTIF, "Scientifiques et intellectuels. Utiliser le vote Macron pour barrer la route au pire", *L'Humanité*, 3 mai 2017.

16. Ibidem.

peut mettre en avant quelques mesures destinées à améliorer la situation des demandeurs ou des bénéficiaires de l'asile : réduction de la durée des procédures d'instruction des dossiers ; carte de séjour de quatre ans (au lieu d'un an) pour les demandeurs agréés ; réunification des familles des mineurs réfugiés étendue aux frères et sœurs ; amélioration du statut des étudiants étrangers, des chercheurs ou des travailleurs hautement qualifiés. [...] Mais le centre de gravité du projet gouvernemental se situe, à l'évidence, du côté de la fermeté. En effet, plusieurs mesures-clés ont pour but de dissuader les demandeurs d'asile, de les débouter et de les expulser »<sup>17</sup>.

Il est vrai que dans son contenu comme dans son argumentaire, le nouveau projet sur l'asile et l'immigration se situe en continuité totale<sup>18</sup> avec l'humanisme sécuritaire des précédents gouvernements<sup>19</sup>. On serait tenté de dire qu'il l'a même perfectionné et sophistiqué, devenant une pièce majeure de la communication gouvernementale que l'on pourrait résumer par la formule suivante : *réprimer les demandeurs d'asile pour leur bien*. En effet, à écouter les arguments des défenseurs du projet, la nouvelle loi serait d'abord motivée par des raisons humanitaires afin de sanctuariser le « droit d'asile » face à ceux qui cherchent à le détourner, le vider de son sens, voire même à l'abolir. Pour le ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, la loi viserait ainsi trois objectifs : « renforcer la protection d'un certain nombre de personnes vulnérables », « mieux adapter notre droit aux réalités opérationnelles », et « faire converger nos procédures avec les pratiques européennes »<sup>20</sup>. C'est donc bien un registre humanitaire, voire humaniste, qui est mis en avant par le gouvernement et la présidence de la République pour justifier cette énième réforme de la politique d'asile : « Si on ne prend pas en compte cette problématique, on ne pourra plus garantir demain le droit d'asile en France, [tandis que les gens qui arrivent] vous ne saurez pas les accueillir et elles finiront leur vie marginalisée dans des quartiers en grande difficulté »<sup>21</sup>.

Mais que l'on ne s'y trompe pas : ce cynisme apparent des gouvernants français sur les questions d'asile et d'immigration ne relève pas exclusivement du registre du « double discours » bien connu des spécialistes de communication politique ; il repose aussi sur une croyance profonde et sur une vision idéologique de la question migratoire : la combinatoire

17. RÉDACTION DU JOURNAL LE MONDE, "Asile et immigration : un projet de loi déséquilibré", art. cité.

18. DRAVIGNY, Josselin, "Présidence Macron et immigration : la continuité en marche ?", art. cité.

19. GEISSER, Vincent, "Des 'banlieues de l'Europe' aux banlieues de l'Hexagone : le triomphe de la doctrine de 'l'humanisme sécuritaire'", *Migrations Société*, vol. 17, n° 102, novembre-décembre 2005, pp. 3-11.

20. MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, *Communiqué de presse*, 21 février 2018.

21. "Asile et immigration : un projet de loi qui fait des vagues" [En ligne], *Le Point.fr*, 21 février 2018, [http://www.lepoint.fr/politique/asile-et-immigration-un-projet-de-loi-qui-fait-des-vagues-21-02-2018-2196601\\_20.php](http://www.lepoint.fr/politique/asile-et-immigration-un-projet-de-loi-qui-fait-des-vagues-21-02-2018-2196601_20.php).

« humanitaro-sécuritaire » s'impose désormais comme une grille de lecture hégémonique des « problèmes sociaux » et, au-delà, comme référentiel des politiques publiques d'immigration. Avec Emmanuel Macron, cet héritage de l'humanisme sécuritaire, qui remonte à plus de trente ans — « *l'Europe ne peut pas accueillir toute la misère du monde, mais elle peut prendre sa part de cette misère* », déclarait le Premier ministre, Michel Rocard, en mai 1990<sup>22</sup> — se trouve pleinement ancré dans un substrat idéologique libéral valorisant les principes d'efficacité, de compétitivité et de rentabilité : les dossiers de l'asile et de l'immigration doivent être gérés selon les normes managériales du secteur privé. C'est probablement à ce niveau qu'il convient de souligner l'inflexion libérale du « projet Macron » par rapport aux politiques migratoires précédentes : l'humanisme et le sécuritarisme se trouvent étroitement associés à la norme d'efficacité, laissant envisager à moyen terme une « uberisation » de la gestion des exilés et des immigrés, au profit des opérateurs privés<sup>23</sup>. La réduction des délais de la procédure d'asile (concernant le dépôt de la demande initiale et le recours en appel) se trouve doublement justifiée par « humanité » et par « efficacité ». Ce processus de privatisation de la gestion de l'asile est d'ailleurs largement amorcé depuis plusieurs années déjà, dans la mesure où nombre d'acteurs associatifs se trouvent transformés en simples prestataires de services, au détriment des registres revendicatifs et de la défense des droits des migrants<sup>24</sup>.

Ce nouveau triptyque « humanité, sécurité, efficacité » sous-tendant la politique française en matière d'asile constitue également un terrain favorable à l'émergence d'une coalition protestataire, qui dépasse les frontières habituelles du champ des luttes animées par les associations de solidarité avec les immigrés et les organisations des droits de l'homme. L'indignation provoquée par la rupture du « pacte moral » implicite (le thème de la présidence humaniste) favorise des alliances inédites entre des intellectuels, des artistes, des universitaires, des militants associatifs, des figures d'autorité (conseiller d'État, défenseurs des droits, etc.), des leaders éthiques et des responsables politiques, sidérés par ce mélange des genres entre « humanité » et « sécurité ». En ce sens, il s'agit moins d'opposants radicaux au projet présidentiel que de personnalités morales qui entendent dénoncer la politique présidentielle sur son propre terrain — l'humanisme —, en pointant du doigt les contradictions entre le discours et les pratiques. Ce triptyque est ainsi perçu par les animateurs de cette coalition aux contours

22. DELTOMBE Thomas, « Michel Rocard, martyr ou mystificateur ? », *Le Monde diplomatique*, 30 septembre 2009.

23. MOROZOV, Evgeny, « Résister à l'uberisation du monde », *Le Monde diplomatique*, septembre 2015.

24. GEISSER, Vincent, « Produire, diffuser et valoriser les connaissances et les savoirs sur les migrations. Réflexions croisées de responsables associatifs et d'animateurs de revues savantes sur leurs pratiques militantes et professionnelles », *Migrations Société*, vol. 29, n° 170, octobre-décembre 2017, pp. 39-76.

labiles, comme une « manifestation immorale », voire une atteinte grave à la « civilisation démocratique », dont le droit d'asile et la protection des réfugiés constitueraient des piliers fondamentaux.

À travers ces prises de positions critiques contre le nouveau projet de loi sur l'asile et l'immigration, nous sommes moins en présence d'une logique compassionnelle purement ponctuelle que d'une indignation à la fois individuelle et collective qui manifeste « *le sentiment que sont bafouées les normes fondamentales du monde commun* »<sup>25</sup>. Comme le rappelle le philosophe Jean-Philippe Perron, l'indignation n'est pas la compassion : « *Cette dernière a ceci de faussé qu'elle est éminemment théâtralisée et abstraite. Elle manipule des stéréotypes suffisamment généralisés et spectaculaires qui n'inscrivent pas leur singularité effroyable dans notre histoire mais l'excitent pourtant. [...] La logique compassionnelle produit au mieux une solidarité de fait — voyez comme ils souffrent —, mais non une solidarité de rejet, et encore moins de projet. Elle dérive alors en lassitude compassionnelle, fatiguée et usée avant même de s'être mobilisée. De plus, le compassionnel, sous couvert d'être au plus près des victimes... court-circuite les médiations institutionnelles. Le discours de l'émotion se complaît dans la décharge affective qu'impose le spectacle de malheurs ramenés au rang d'images-emblèmes sensationnelles, négligeant son devoir d'engagement* »<sup>26</sup>. Or, précisément l'indignation est tout le contraire, car elle suppose une forme d'engagement public qui, sans emprunter forcément le chemin d'une organisation structurée et pérenne, se traduit par la formation d'une communauté morale élargie, où l'on trouve des acteurs provenant d'horizons politiques, syndicaux, philosophiques et religieux très divers.

Ce n'est probablement pas un hasard si le « camp » de ceux qui osent aujourd'hui s'opposer publiquement au projet de loi sur l'asile et l'immigration apparaît à la fois très hétérogène et très soudé, animé par la foi commune de défendre les fondements de notre « civilisation démocratique », censée être menacée par des visées politiciennes, populistes et électoralistes : « *Au-delà de la norme morale, elle vise ce qu'a de fondamental la vulnérabilité qui oblige. Sans doute est-ce pour cela que l'indignation porte une dimension translocale et transpartisane, donnant une impression d'apolitisme qui se méfie des formes instituées (partis, institutions, syndicats, etc.) de répliques au mal, au nom d'une revendication d'authenticité* »<sup>27</sup>. De ce point de vue, ces personnalités morales se distinguent clairement des dirigeants et des militants des organisations de solidarité avec les réfugiés et les immigrés qui, eux, se recrutent davantage dans un univers homogène sur les plans social (classes moyennes), professionnel (enseignants, éducateurs, assistantes sociales, juristes, professions de santé,

25. PIERRON, Jean-Philippe, "L'indignation", art. cité (voir p. 57).

26. Ibidem (voir p. 59).

27. Ibidem (voir p. 60).

etc.), politique (gauche de la gauche et ultragauche). Bien sûr, les alliances entre ces personnalités morales et les militants professionnels de la cause « réfugiés » existent, et se traduisent notamment par des initiatives communes, comme les colloques, les séminaires, les publications, les tribunes dans la presse écrite et les échanges d'informations<sup>28</sup>. D'ailleurs, on peut penser que la forte médiatisation de la protestation contre le projet de loi « *Pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif* » s'explique principalement par cette alchimie réussie entre les militants traditionnels des luttes de l'immigration<sup>29</sup> et les personnalités morales qui apparaissent comme des compagnons de route de la « cause », venant crédibiliser les revendications militantes : l'appui d'un ancien ministre de la Justice, d'un membre du Conseil d'État, d'un évêque, d'un scénariste renommé, ou d'une personnalité gaulliste issue de la Résistance représente toujours une caution morale aux revendications militantes en faveur des réfugiés et des immigrés.

Toutefois, il convient de ne pas surestimer la portée sociale de ces mobilisations protestataires contre les nouveaux textes législatifs et réglementaires régissant l'asile et l'immigration. Ces protestations demeurent limitées dans l'espace et dans le temps. Malgré la bonne couverture médiatique dont elles bénéficient, elles ne touchent directement que quelques milliers de personnes à l'échelle nationale, bien moindre que les mouvements sociaux en rapport avec le travail, les salaires ou les causes environnementales. De plus, les personnalités publiques qui s'y engagent ne font pas toujours l'unanimité dans leurs propres familles politiques, philosophiques ou religieuses. Ces leaders éthiques et ces voix morales apparaissent relativement isolés sur les questions d'immigration et d'asile. Qu'on songe aux prises de positions de l'Église catholique (Conférence des évêques de France), qui sont rarement suivies par les chrétiens pratiquants davantage sensibles aux thématiques sécuritaires ou au contrôle drastique des flux migratoires, de hauts fonctionnaires engagés, qui sont vus avec suspicion ou traités avec mépris par leurs pairs, ou encore de personnalités humanistes de droite, qui font l'objet d'ostracisme de la part des militants et des dirigeants de leur propre formation politique. Plus surprenant encore sont les critiques provenant de certains milieux de gauche, voire d'extrême-gauche, qui accusent parfois ces personnalités morales de détourner le « mouvement social » vers des objectifs cosmopolites et identitaires au détriment des intérêts collectifs des salariés et des travailleurs. Sur le site internet du magazine *Regards*, pourtant classé à

---

28. Voir, à titre d'illustration, le colloque intitulé « Pour l'asile, une autre politique d'immigration est possible » qui s'est tenu à l'Université Paris VIII Vincennes-Saint-Denis le 5 mars 2018, <https://lundi.am/Sur-le-projet-de-loi-Asile-immigration>.

29. LECHIEN, Marie-Hélène, "Des militants de la 'cause immigrée'. Pratiques de solidarité et sens privé de l'engagement", *Genèses*, n° 50, 2003, pp. 91-110.

l'ultra-gauche (la rédaction est proche de Clémentine Autain<sup>30</sup> et du mouvement La France insoumise), on peut ainsi recenser des réactions virulentes de lecteurs anonymes accusant ces personnalités morales d'être en décalage total avec les réalités sociales vécues par la « France d'en-bas » : « *Je crains que ces tribunes n'aient pas pour vocation de signifier un réel engagement de ceux qui les signent, mais sans sombrer dans un cynisme absolu, relèvent plus habituellement d'un échange de bons procédés entre, d'un côté, des gens connus se livrant à une opération de "revalorisation d'image" sur un sujet peu "risqué" car plus moral que politique (faisant consensus sur le fond... ce qui fait qu'il y a peu de chances d'en voir une un jour foncièrement marquée politiquement), et de l'autre, une ambition militante visant à "interpeller" le plus grand nombre pour susciter une réaction naturelle d'affect dont l'objectif à terme est d'aboutir à une prise de conscience politique plus large...* »<sup>31</sup>. Sur ce plan, on peut se demander si ce type de réaction passionnelle n'est pas le signe d'une véritable fracture au sein de la gauche française entre ceux qui prônent un humanisme ouvert à l'altérité, et ceux qui défendent un humanisme fermé davantage replié sur les combats ouvriéristes de la gauche, considérant la cause « immigrés » comme « un combat de bobos, » élitaire et superflu.

\*\*\*

Le sursaut moral contre ce nouveau projet de loi sur l'asile et l'immigration doit être interprété avec beaucoup de prudence. Il serait exagéré de le considérer comme un retour en force de la « cause des réfugiés » au centre des luttes de la gauche et de l'ultra-gauche (souvenir de l'accueil des exilés allemands, italiens, espagnols fuyant les régimes fascistes dans les années 1930 ou des exilés chiliens dans les années 1970) ou, à l'inverse, comme un épiphénomène qui relèverait principalement d'élites privilégiées issues des milieux artistiques, intellectuels et universitaires, déconnectées des réalités sociales. De même, l'on ne peut analyser ce sursaut moral comme une simple réaction mécanique au durcissement de la législation sur l'asile et l'immigration. Il nous semble que cette mobilisation repose sur des raisons plus profondes, liées à la renaissance d'une forme de « communauté morale »<sup>32</sup> qui place la défense du droit d'asile au centre de la construction démocratique de l'Europe et en fait un horizon d'action pour l'avenir. Il s'agit de l'expression d'une indignation morale qui entend rester fidèle à l'héritage humaniste des grands combats

30. Députée de Seine-Saint-Denis sous l'étiquette La France insoumise.

31. Commentaire d'un lecteur anonyme à l'article de JACQUEMIN, Pierre, "L'humanité perdue de Macron" [En ligne], *Regards*, 6 février 2018, <http://www.regards.fr/l-humeur-du-jour/article/l-humanite-perdue-d-emmanuel-macron>.

32. FASSIN, Didier, "Les économies morales revisitées", *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 64, n° 6, novembre-décembre 2009, pp. 1237-1266 (voir p. 1264).

historiques (référence récurrente à la Résistance), en dénonçant les nouvelles orientations sécuritaires de la politique migratoire sur le terrain des principes et des valeurs, et en mettant à nu ses contradictions majeures.

*Marseille, le 15 mars 2018.*